



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5983<sup>e</sup>** séance

Vendredi 26 septembre 2008, à 11 h 15  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Yoda . . . . .	(Burkina Faso)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Dlamini Zuma
	Belgique . . . . .	M. De Gucht
	Chine . . . . .	M. Li Kexin
	Costa Rica . . . . .	M. Stagno-Ugarte
	Croatie . . . . .	M. Jandroković
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	Fédération de Russie . . . . .	M. Saltanov
	France . . . . .	M. Kouchner
	Indonésie . . . . .	M. Wirajuda
	Italie . . . . .	M. Frattini
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Ettlali
	Panama . . . . .	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Milliband
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 22 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/615)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 11 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Lettre datée du 22 septembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/615)**

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et de l'Arabie saoudite des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Shalev (Israël) et le Prince Saoud Al-Fayçal (Arabie saoudite) prennent place à la table du Conseil.*

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 25 septembre 2008, qui sera publiée sous la cote S/2008/623 et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le vendredi 26 septembre 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Président de l'Autorité palestinienne, S. E. M. Mahmoud Abbas, à participer à la présente séance,

conformément aux dispositions du Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Abbas (Palestine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'ONU une lettre datée du 25 septembre 2008 dans laquelle il demande au Conseil d'inviter le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. M. Amre Moussa, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Amre Moussa en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Moussa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit en réponse à une lettre datée du 22 septembre 2008, adressée au Président du Conseil par le Chargé d'affaires par intérim de l'Arabie saoudite et publiée sous la cote S/2008/615.

Je donne maintenant la parole à S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal.

**Le Prince Saoud Al-Fayçal (parle en anglais)** : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de nous donner cette occasion de nous réunir pour aborder cette question urgente et importante qui touche la crédibilité du processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que l'application universelle du droit international.

Tous les membres de la Ligue des États arabes ont demandé que le Conseil de sécurité tienne cette séance d'urgence pour débattre du problème des activités de colonisation israéliennes qui se poursuivent sur les territoires palestiniens occupés, car c'est la principale question qui menace de saper le processus de paix. Nous espérons sincèrement que la séance permettra de promouvoir les buts des Nations Unies s'agissant du respect des principes du droit international et qu'elle aidera à empêcher l'échec du processus de paix d'Annapolis et des négociations en cours entre Israël et la Palestine.

Il va sans dire que le conflit israélo-arabe continue d'éclipser et de dominer tous les autres problèmes auxquels est confronté le Moyen-Orient. Aucune autre crise régionale n'est si susceptible d'affecter la paix mondiale que ce conflit. L'absence de bonne foi et l'intransigeance du Gouvernement israélien aggravent le problème. Au lieu de chercher la paix de manière honnête, Israël continue d'occuper de plus en plus de territoires palestiniens, persistant à humilier quotidiennement la population et à construire des colonies et des murs illégaux, créant ainsi, unilatéralement, de nouveaux faits sur le terrain.

Les colonies de peuplement israéliennes qui modifient la composition géographique et démographique des territoires palestiniens occupés constituent sans conteste une violation directe des principes du droit international, de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU et des obligations énoncées dans la Feuille de route et le processus d'Annapolis.

Les colonies de peuplement israéliennes encerclent la plupart des principaux centres urbains palestiniens en Cisjordanie et en contrôlent plus de la moitié des ressources en eau. À Jérusalem-Est, les activités d'excavation et de construction se poursuivent sans relâche. En résumé, les colonies de peuplement israéliennes font qu'il est pratiquement impossible d'envisager la création future d'un État palestinien viable. Elles rendent extrêmement difficile à tout gouvernement palestinien de fonctionner et de convaincre les Palestiniens que la paix est réalisable.

Il est immoral d'imposer des sanctions à un peuple occupé alors que l'occupant poursuit en toute impunité ses activités de peuplement. Nous ne demandons rien qui n'ait été promis par les Israéliens eux-mêmes à Annapolis. Dans la mesure où ces pratiques israéliennes illégales préjugent des négociations en cours et leur enlèvent tout sens, Israël devrait au minimum cesser toute activité de peuplement, à commencer par la délivrance de permis de construire.

Tous les gouvernements arabes, y compris l'actuel Gouvernement palestinien, ont présenté une proposition collective visant à mettre fin au conflit avec Israël et à conclure un accord de paix qui assure la sécurité, la reconnaissance et l'établissement de relations normales pour tous les États de la région. Ce sont là des engagements extrêmement forts de la part de tous les États arabes, qui ne devraient pas être

ignorés. Ils sont l'expression du choix stratégique que les pays arabes ont fait en faveur de la paix.

La seule voie vers une sécurité véritable pour Israël est celle de la paix. Et nous sommes donc forcés de nous interroger sur le refus israélien de proposer des initiatives de paix significatives. Sa confusion et son recours constant à des mesures unilatérales ne conduiront jamais à la paix. L'heure est venue pour Israël de comprendre qu'il ne peut continuer à se dispenser de respecter les normes internationales de conduite qui reposent sur le droit international.

Ce que nous demandons ici est très simple et pourtant absolument fondamental. La plupart d'entre nous qui sommes rassemblés ici, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité, ont unilatéralement condamné la poursuite des activités de peuplement israéliennes. Il convient donc de présenter un front uni qui traduise clairement ce consensus.

Le temps presse. Il nous appartient d'agir maintenant et de manière résolue. La paralysie du processus de paix a renforcé l'attrait des idéologies extrémistes. Le sentiment de désespoir et de frustration a atteint un niveau très dangereux. Et il convient de répondre au fait que, dans le monde arabe et musulman, le sentiment est de plus en plus répandu que la communauté internationale ne fait pas preuve de suffisamment de sérieux sur cette question.

Nous n'avons pas demandé que la présente séance débouche sur une quelconque mesure, qu'il s'agisse d'une résolution ou d'une déclaration. Toutefois, nous demandons instamment que l'examen de cette question se poursuive jusqu'à ce qu'une solution appropriée soit trouvée d'ici à la fin de la présente session de l'Assemblée générale. Si ce n'était pas le cas, nous reviendrions devant le Conseil pour lui demander d'assumer ses responsabilités.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Ligue des États arabes, S. E. Amre Moussa.

**M. Moussa** (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord rendre hommage à la manière avisée avec laquelle vous avez dirigé les difficiles négociations qui ont abouti à la convocation de la présente séance du Conseil de sécurité afin d'examiner la question de la situation dans les territoires arabes occupés.

De fait, la situation s'est détériorée, voire aggravée, en raison de la poursuite des activités de

peuplement israéliennes et des effets de ces activités sur la conclusion d'un règlement de paix global entre Israël et la Palestine, et entre les pays arabes et Israël.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Il y a deux ans, au mois de septembre 2006, le Conseil s'est réuni, à la demande des pays arabes, avec les membres de la Ligue des États arabes dans le but de revitaliser le processus de paix, qui était paralysé et inefficace. La séance, tenue au niveau ministériel, a fait apparaître un net consensus sur la nécessité de relancer le processus de paix dans le but exprès de créer un État palestinien viable en Cisjordanie et à Gaza, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cette séance a également confirmé l'unanimité de l'appui à la relance des négociations de paix visant à parvenir à une paix globale qui mettrait fin à l'occupation des terres arabes, permettrait l'établissement de relations normales entre les pays arabes et les Israéliens, et donnerait à toutes les parties la possibilité de vivre dans la paix et dans la sécurité.

Cette initiative constituait la deuxième partie de la proposition soumise par la partie arabe suite à l'initiative de paix arabe de 2002. Nos efforts ont conduit à la relance du processus de paix. Cette fois-ci, nous avons été écoutés par le Gouvernement américain actuel qui nous a donc conviés à la Conférence d'Annapolis où les quatre objectifs suivants ont été mis en avant.

Le premier visait à réaffirmer la promesse du Président Bush de voir créer un État palestinien viable d'ici à la fin de l'année en cours, à savoir 2008. Le deuxième objectif était la reprise de négociations actives entre Palestiniens et Israéliens. Le troisième consistait à obtenir la cessation immédiate et totale des activités de peuplement, comme l'énonçait très clairement la Feuille de route. Le quatrième objectif était de parvenir à une paix globale sur la totalité des trois volets, à savoir le volet palestinien, le volet syrien et le volet libanais. J'avais espéré que les Syriens et les Libanais pourraient les uns et les autres faire entendre leur voix à la séance d'aujourd'hui.

Malheureusement, la plupart de ces objectifs n'ont pas été atteints. Tout d'abord, il ne reste plus que trois mois avant la fin de l'année, et il n'y a aucun signe laissant espérer la création proche de l'État palestinien promis. Deuxièmement, les négociations n'ont débouché sur aucun accord. Rien n'a été mis par écrit ni proposé officiellement. La partie israélienne a

totalemment refusé de mettre quoi que ce soit sous forme écrite. Le résultat de ces négociations demeure donc nul.

Cela confirme l'absence de volonté politique de la partie israélienne, qui refuse d'accepter la perspective d'un État palestinien viable et bien réel et qui serait sur un pied d'égalité avec Israël. Il semble que son objectif soit davantage d'organiser des séances photo et des réunions prolongées que de mener les négociations dynamiques et productives qui sont nécessaires pour parvenir à la paix.

La persistance d'une telle situation aura de graves répercussions négatives sur la sécurité de la région ainsi que sur les chances d'une paix complète israélo-arabe, qui est l'objectif de la partie arabe.

En outre, alors même que les représentants israéliens et palestiniens tenaient ces réunions, les Israéliens ont poursuivi activement leur politique de construction de colonies de peuplement et de modification de la composition démographique et de la nature géographique des territoires palestiniens, rendant ainsi les négociations caduques.

Troisièmement, en ce qui concerne l'accord obtenu à Annapolis relativement à la suspension des activités de peuplement, à la destruction des « avant-postes » et à la levée des centaines de barrages routiers qui rendent la vie quotidienne des Palestiniens impossible, aucun de ces engagements n'a été honoré. Pas un seul. Il convient de noter que ces engagements font partie de la première phase de la Feuille de route.

S'agissant du caractère global du processus de paix, bien que nous suivions avec intérêt les pourparlers indirects actuels entre Syriens et Israéliens sous les auspices de la Turquie, beaucoup d'entre nous nourrissent peu d'espoir de réaliser des progrès importants pour la même raison : le refus d'Israël d'assumer les responsabilités de la paix et son avidité de territoire et de colonies.

Nous sommes venus au Conseil aujourd'hui pour souligner le fait que le renforcement et l'amplification des politiques et des pratiques de peuplement dans les territoires occupés ont atteint un point où elles sont en mesure d'anéantir tout espoir d'un État palestinien viable. Comment pouvons-nous compter sur un État viable dans des territoires morcelés par des colonies de peuplement illégales, menacés par des colons violents et divisés par des routes réservées exclusivement aux colons et aux colonies de peuplement, au détriment de

l'intégrité territoriale palestinienne, de la contiguïté et de la stabilité économique et sociale? Comment pouvons-nous nous attendre à un État viable avec les pratiques israéliennes constantes à Jérusalem et dans ses environs, y compris les fouilles sur des sites sacrés, et à Bab el-Mughrabi en particulier, ainsi que d'autres projets de construction autour de la mosquée Al-Aqsa, en violation claire du droit international, notamment du droit humanitaire et de la quatrième Convention de Genève?

Nous voyons les espoirs d'une paix équitable s'évaporer faute de volonté politique et de détermination de l'élite politique et de la classe dirigeante israéliennes. Nous voyons les perspectives d'un État palestinien viable diminuer à cause de la politique irresponsable et frénétique des colonies de peuplement. Les colonies de peuplement sont de toute façon illégales. Malheureusement, cette politique israélienne a pu se développer et se poursuit sans faiblir grâce à l'immunité accordée aux pratiques israéliennes au regard du droit international et à la protection dont elle jouit par complaisance.

Nous sommes venus au Conseil pour mettre en garde et avertir que la situation actuelle ne peut mener qu'au chaos, au déchaînement de la violence, à l'encouragement à la haine et à la disparition des derniers vestiges de l'esprit de paix. Je tiens à souligner devant le Conseil que les activités de peuplement dans les territoires occupés ont fait de l'État palestinien un simple mirage, un appât mouvant pour inciter les Arabes à tenter de l'atteindre, ce qu'ils continueront de faire jusqu'au jour où ils découvriront l'illusion et qu'il n'y a pas de place pour un État palestinien. Ce scénario sinistre a incité certains, dans plusieurs milieux, à chercher d'autres solutions que le rêve de la solution à deux États.

Ceci dit, je voudrais réaffirmer que nous, communauté arabe de nations, n'avons cessé jusqu'à présent de respecter les dispositions de notre initiative de paix. Nous continuons à tendre la main de la paix aux Israéliens. Nous invitons le peuple israélien, qui doit être partenaire de la paix au même titre que chacun d'entre nous du côté arabe, à reconsidérer et à réexaminer l'offre arabe de paix exposée dans l'initiative de paix arabe, qui a été officiellement présentée au Gouvernement israélien il n'y a pas si longtemps par les représentants de la Ligue des États arabes, les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte et de la Jordanie. Nous appelons une fois encore le peuple israélien, en tant que partenaire de la

paix, à se mobiliser contre la politique destructive des colonies de peuplement. Nous l'appelons à avoir foi dans la paix, qui donnera accès à la sécurité, à la prospérité, à une existence stable et à la coexistence avec le monde arabe.

Enfin, nous ne voulons pas que du sang soit encore versé. Nous ne voulons plus d'occupation. Nous ne voulons plus de colonies de peuplement ni de victimes civiles. Ce qui est nécessaire, c'est d'aborder le conflit israélo-arabe avec plus de sérieux. Nous voulons un négociateur honnête et des négociations honnêtes pour avancer.

Pour terminer, je voudrais dire qu'au cours des prochaines semaines, si nos efforts pour sauver le processus de paix ne réussissent pas et s'avèrent un exercice inutile, nous nous adresserons une fois encore au Conseil de sécurité pour que des mesures soient prises. Le Conseil appartient à la communauté internationale – à nous tous – et ne peut pas rester indifférent ni se soustraire à ses responsabilités en tant qu'organe principal des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il relève de la responsabilité du Conseil de protéger les droits légitimes des peuples et, en l'occurrence, les droits légitimes du peuple palestinien. Toute hésitation du Conseil pourrait ouvrir la porte à une prise de contact avec d'autres instances. Nous ne devons plus suivre des illusions, croire des promesses, ni tolérer des insultes à notre intelligence et à notre amour-propre.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne.

**M. Abbas (parle en arabe)** : Je voudrais vous remercier chaleureusement, Monsieur, d'avoir convoqué cette importante séance, qui nous donne l'occasion de décrire en détail la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés et d'identifier les obstacles qui nous attendent et les moyens de parvenir à un règlement pacifique comprenant la solution à deux États.

Je suis profondément reconnaissant à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la présente séance. Je rends hommage aux efforts inlassables de S. A. R. le Prince Saud Al-Fayçal et au Secrétaire général de la Ligue des États arabes pour permettre la tenue de la séance.

Je voudrais tout d'abord préciser plusieurs questions historiques qui ne sont ni superflues ni ennuyeuses. À cet égard, je voudrais me référer à la carte qui figure dans le dossier distribué dans la salle. La carte montre la configuration du territoire palestinien à partir de 1937. Un État israélien est représenté en blanc et un État arabe en jaune. La partition a eu lieu en 1947. Le projet n'a pas réussi et la guerre a éclaté, menant à la situation actuelle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Si nous voulons bien comprendre la situation, nous devons reconnaître les limites de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et du territoire palestinien sur lesquels nous espérons créer un État palestinien indépendant et viable, vivant côte à côte avec un État israélien, dans l'harmonie, la paix et la stabilité. C'est le point de départ qui nous permet de comprendre tous les aspects de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Depuis la guerre qui a éclaté entre les pays arabes et Israël en 1967, Israël a construit des colonies de peuplement en Cisjordanie. Ses activités de peuplement se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui. À cet égard, je rappelle que le Conseil de sécurité a adopté plus de 10 résolutions interdisant ces activités de peuplement, considérées comme un obstacle à la paix. Certaines, en particulier les résolutions 252 (1968), 298 (1971), 465 (1980) et 446 (1979), demandent même le démantèlement des colonies.

Il s'agit de quelques-unes des résolutions qui ont été adoptées par le Conseil de sécurité, qui toutes ou bien condamnent la politique de colonisation, ou bien appellent à l'élimination des colonies de peuplement. Il y a également une résolution qui aborde spécifiquement la question de Jérusalem, par laquelle le Conseil de sécurité a considéré la construction des colonies de peuplement à Jérusalem comme un acte illégal qui doit prendre fin immédiatement.

Je rappelle tout cela pour souligner que la question des colonies de peuplement n'est pas nouvelle : elle remonte aux années 60 et 70. Malgré toutes les résolutions qui ont été adoptées, rien n'a changé.

S'agissant de la politique de colonisation, permettez-moi de dire qu'il y avait 22 colonies dans la bande de Gaza, qui occupaient près de 30 % de la surface des territoires de la bande. Le Gouvernement israélien a ensuite pris la décision judicieuse, quoiqu'unilatérale, d'éliminer ces colonies. Ce fut fait,

même si le prétexte invoqué pour détruire ces colonies n'était guère convaincant – notamment le fait qu'il s'agissait de territoires sacrés qui faisaient partie d'Israël. En fin de compte, le Gouvernement israélien a effectivement éliminé ces colonies – pratiquement du jour au lendemain.

La situation actuelle apparaît sur la carte que je tiens. Elle montre les trois blocs de colonies en Cisjordanie : Ariel, au nord; Ma'ale Adummin, près de Jérusalem; et Kfar Etzion, au sud. La présence de ces trois blocs au nord, près de Jérusalem et au sud donne à penser qu'ils interdisent la naissance d'un État palestinien viable, contigu et indépendant, car ces trois blocs de colonies divisent la Cisjordanie en au moins quatre cantons. Cela signifie que la vision du Président Bush quant à la naissance d'un État palestinien viable, contigu et indépendant ne se réalisera pas, même si elle fait partie intégrante de la Feuille de route, qui a à son tour été consacrée dans la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Telle est la situation à laquelle nous faisons face actuellement. Ces faits nous ont convaincus que les colonies de peuplement ne constituent pas seulement un obstacle, mais qu'elles risquent aussi de saper complètement le processus de paix, car la politique de peuplement a un impact sur d'autres questions fondamentales, telles que l'eau, les frontières et Jérusalem. Elle a également un impact sur la présence démographique des Palestiniens : le mur de séparation isole actuellement 14 villages palestiniens et assiège près de 60 villages palestiniens.

Compte tenu de la situation actuelle, je me demande comment on peut parler de la naissance d'un État palestinien viable, indépendant qui vivrait côte à côte avec Israël.

Aux termes de la première phase de la Feuille de route, telle qu'entérinée à la Conférence d'Annapolis, il faut immédiatement mettre fin à la politique d'implantation des colonies de peuplement, y compris la « croissance naturelle » des colonies, et démanteler les avant-postes arbitraires qui ont été construits. Mais rien n'a été fait. Les activités d'implantation des colonies se poursuivent sans relâche, la même politique reste en vigueur jusqu'aux rives du Jourdain. Comme le savent les membres, les colonies ne se limitent pas aux trois blocs que j'ai mentionnés précédemment; elles sont disséminées à travers toute la Cisjordanie, même sur les rives du Jourdain, où se trouvent des douzaines de colonies.

Telle est la situation concernant les colonies juives qui ont été construites, malgré les appels que nous avons lancés pour geler leur construction et malgré les négociations que nous avons entamées avec le Gouvernement israélien. Comment puis-je convaincre mon peuple de négocier avec Israël alors que les activités de colonisation se poursuivent de manière systématique, centimètre par centimètre?

Nous avons vu l'adoption de la Feuille de route et la formation du Quatuor, qui est responsable du contrôle de la mise en œuvre de la première phase de la Feuille de route. Il est indéniable que la partie israélienne a pris des engagements et, à l'heure où nous nous acquittons de nos devoirs et assumons nos responsabilités autant que faire se peut, il doit y avoir une réponse : la partie israélienne doit mettre immédiatement fin à sa politique de colonisation sous tous ses aspects, y compris la « croissance naturelle », et les 100 avant-postes et davantage doivent être démantelés. Même le Gouvernement israélien les considère comme illégaux.

Malheureusement, la situation n'a pas changé. Nous avons entendu quelque 50 orateurs à la Conférence d'Annapolis; ils ont tous fait mention de la politique de colonisation et appelé à sa cessation. Mais, malheureusement, rien ne s'est produit. Même le Président français, lorsqu'il est intervenu à la Knesset et a parlé avec nous, a déclaré sans équivoque qu'il fallait mettre fin à la politique de colonisation. Malgré tout cela, rien n'a été fait. La Secrétaire d'État américaine, M<sup>me</sup> Rice, a également soulevé cette question. Mais rien de tout cela n'a eu un impact; il n'y a pas eu de réponse positive, et la politique de colonisation se poursuit.

À tous ces facteurs s'ajoute le changement du caractère de Jérusalem, y compris Bab al-Maghariba. Tout le monde s'accorde pour reconnaître ces faits, qui sont stipulés dans les Conventions de Genève et l'accord israélo-jordanien. Tous ces accords stipulent qu'aucune modification ne doit être apportée au caractère de la ville. Malgré cela, et malgré toutes les jolies résolutions qui ont été adoptées, nous n'avons rien de tangible qui améliorerait la situation avec nos voisins israéliens. Des prétextes ont été mis en avant et des arguments ont été avancés; nous avons notamment entendu le Gouvernement israélien dire qu'il s'opposait à la politique de colonisation et que cette responsabilité appartenait au maire. Comment le Gouvernement peut-il contredire le maire? Comment le Gouvernement ne peut-il contraindre un maire ou la

municipalité de mettre un terme à ces activités? Des projets ont occasionnellement été entamés – comme le versement d'indemnités aux colons lésés –, mais rien de tel n'a vu le jour et la politique de colonisation se poursuit.

Malgré cela, nous sommes contraints de poursuivre les négociations, cruciales tant pour nous que pour la partie israélienne – malgré les critiques virulentes dont nous sommes la cible de manière quotidienne de tout le monde, y compris les dirigeants palestiniens, qui nous demandent régulièrement comment nous pouvons poursuivre les négociations alors que la politique de colonisation continue. Si nous poursuivons ces négociations, c'est parce que nous chérissons la paix et que la paix demeure notre principal objectif. Mais cela ne veut pas dire que notre ordre du jour n'accordera par une haute priorité à la question des colonies. On a noté que des appels d'offres pour des contrats de construction continuaient d'être lancés. Toutefois, les organisations non gouvernementales qui se penchent sur cette question et qui parlent d'une catastrophe concernant les politiques permanentes d'implantation n'ont malheureusement pas réussi à faire avancer les choses de manière positive.

Troisièmement, en ce qui concerne les colons, nous avons l'habitude de leur agression. Il y a des actes d'agression qui sont perpétrés par les colons à l'encontre des habitants de la région. C'est ainsi que les colons n'hésitent pas à envahir les villages s'ils l'estiment nécessaire, sans parler des agressions militaires officielles. Les colons se sentent libres d'envahir les villages, de piller et même tuer leurs habitants; comme s'il ne suffisait pas que les terres de ces villages aient été confisquées, comme s'il ne suffisait pas que la population soit assiégée, il faut encore que la population déjà en état de siège soit la cible de tueries et d'agressions.

Il ne fait nul doute que nous ne pouvons tolérer cette situation. Si la politique de colonisation vise à nous mettre devant le fait accompli, nous allons continuer de la rejeter. Jamais nous ne cesserons de dire que cette politique israélienne de peuplement est rejetée, qu'elle est inadmissible. Les cartes que je vous ai montrées montrent 22 % de la Palestine historique. Nous avons accepté ce faible pourcentage qui nous est attribué, qui nous est imposé par la communauté internationale. Nous sommes prêts à nous plier à la volonté de la communauté internationale. C'est ainsi que nous avons accepté ces 22 %. Mais même ce

pourcentage de 22 % nous est difficile à obtenir. Ainsi, comment parvenir à la paix?

Nous sommes venus au Conseil pour lui demander d'assumer sa responsabilité et pour dire que nous négocions, que nous allons poursuivre ces négociations. Je vais poursuivre les négociations avec M. Olmert, et jamais je ne cesserai de négocier, même avec son successeur. Nous ne voulons pas gaspiller les chances qui sont offertes à l'heure actuelle, mais nous appelons le Conseil à assumer ses responsabilités. Il incombe au Conseil de mettre en œuvre les dizaines de résolutions qui remontent aux années 70 et 80, résolutions que le Conseil lui-même a adoptées. Comment faire respecter ces résolutions, qui à ce jour demeurent lettre morte? Il faut les mettre en œuvre. Il y a une quinzaine de résolutions qui ne sont pas appliquées. C'est quelque chose de très sérieux.

À moins de mettre un terme à la politique de colonisation, il sera vain de rêver de la paix à laquelle nous aspirons tous. Car si nous ne parvenons pas à établir la paix, l'autre possibilité pose une grave menace. Tout le monde sait ce que sera l'autre possibilité. Elle replongera la région tout entière dans le cycle infernal de la violence. Je ne veux même pas imaginer à quoi cela pourrait nous conduire. J'exhorte donc le Conseil à être sur ses gardes. Nous voudrions rappeler que nous sommes contre la violence et le terrorisme. Nous voulons négocier pour la paix.

Toutefois, si nous ne réussissons pas dans cette entreprise, que faire? Le fait accompli ne conduit pas à la paix; l'entente pourrait conduire à la paix. Le désir de paix peut nous mener à la paix véritable. J'espère que cette volonté de paix se concrétisera afin que nous parvenions à une paix véritable. Croyez-moi, si la paix est instaurée entre les Palestiniens et les Israéliens, et également entre les Syriens et les Libanais et Israël, la paix ne régnera pas uniquement dans la région; elle dépassera même les frontières de notre région. Ceci est une condition préalable; ceci est indispensable pour nous tous.

Le Conseil est responsable de la sécurité du monde, il a entre ses mains la sécurité du monde. C'est donc la responsabilité du Conseil d'assumer son devoir.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

**M<sup>me</sup> Shalev** (Israël) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de la

façon dont vous avez dirigé ce conseil. Alors que votre présidence arrive à son terme, veuillez accepter mes félicitations.

Si un étranger était assis ici parmi nous aujourd'hui, il aurait l'impression que les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie sont l'obstacle unique et principal à la paix dans la région. Cet étranger aurait l'impression que le coup d'état violent du Hamas à Gaza, l'énorme contrebande d'armes, les constantes attaques de missiles contre les villages et les villes d'Israël ne sont pas un problème. Pour cet étranger, le phénomène du terrorisme contre Israël et ses citoyens, y compris les attaques qui se sont produites à Jérusalem cette semaine, est un donné.

Pour cet étranger, le fait qu'Iran essaie de mettre au point des armes nucléaires et l'appui qu'il fournit au Hezbollah et au Hamas sont des détails sans importance. Pour cet étranger, les appels méprisables du Président Ahmadinejad à la destruction d'Israël ne sont que des mots. Pour cet étranger, le transfert d'armes d'Iran et de Syrie vers le nord et le sud du Liban et le réarmement du Hezbollah ne méritent pas qu'on en parle. Avec cette même logique, des livres remplis de haine et d'incitation à la violence contre Israël n'ont rien à voir avec la culture de la paix dont nous avons cruellement besoin.

Si l'étranger arrivait dans cette enceinte sans avoir aucune connaissance préalable de la situation au Moyen-Orient, il ne saurait pas que ces dangers et ces problèmes sont monnaie courante dans notre région. Mystérieusement, tous les orateurs précédents ont omis de mentionner ces faits. Les colonies de peuplement israéliennes, cependant, apparaissent faussement comme le problème principal. Quelque chose semble curieusement ne pas aller.

Mais nous ne sommes pas étrangers aux réalités sur le terrain et aux tentatives mutuelles de parvenir à une solution réelle au différend israélo-arabe – une solution par le biais de négociations sur le terrain, pas avec des mots au Conseil de sécurité.

Nous, en Israël, restons déterminés à parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient. Nous, en Israël, sommes déterminés à parvenir à une solution à deux États avec nos voisins palestiniens. Pour nous, en Israël, la question n'est pas de savoir s'il faut parvenir à une solution à deux États, mais la manière d'y parvenir.

Israël comprend ses responsabilités alors que le processus de paix avance. Nous continuons à négocier avec les dirigeants palestiniens légitimes malgré la complexité de la situation, qui comporte malheureusement bien des menaces et obstacles. Nous sommes disposés à parler de tous les aspects relatifs à ce conflit. J'aimerais déclarer, sans la moindre ambiguïté quelle qu'elle soit, qu'Israël est prêt, si les conditions sont mûres, à faire des sacrifices douloureux pour parvenir à la paix. Israël l'a fait dans le passé, car Israël veut la paix.

J'aimerais aussi dire clairement que les colonies ne sont pas un obstacle à la paix. Oui, nous comprenons la sensibilité de la question des colonies aux yeux de nos voisins. Oui, il y a également une sensibilité parallèle de notre côté en raison du lien historique du peuple juif avec la terre biblique. Néanmoins, même si les colonies restent un problème délicat, elles ne sont pas le problème principal. Elles sont utilisées ici en tant qu'un instrument parmi d'autres pour taper sur Israël plutôt que d'aborder les réalités sur le terrain.

Tout progrès commence par un dialogue véritable entre ceux qui sont épris de paix. Il commence par la libération de l'otage israélien, le caporal Gilad Shalit, et la fin de toutes les attaques terroristes. Il commence par la réaffirmation de l'engagement de tous envers une solution à deux États et l'acceptation du principe de base selon lequel les droits des deux peuples doivent être concrétisés sur leur propre terre. Cela commence par une élimination de toutes les menaces qui font obstacle à la paix.

Si le processus de paix entre nous et les Palestiniens est essentiellement un processus bilatéral, le reste du monde a en fait un rôle important et vital à jouer, car cette paix liera les Israéliens, les Palestiniens et tous les modérés de la région entre eux.

Les pays de la région peuvent en faire beaucoup pour appuyer ce processus, mais il ne s'agit pas seulement de tenir des réunions à l'ONU. Il s'agit, d'abord et surtout, de s'engager à préparer les peuples de la région à payer le prix de la paix, à accepter la véritable signification de la paix et à enseigner aux enfants du Moyen-Orient les valeurs de la tolérance et les bienfaits de la coexistence, non pas les valeurs de l'incitation et de la haine.

Le monde arabe a un rôle central à jouer dans tout effort visant à renforcer les éléments au sein de la direction palestinienne. Les membres du Conseil ont la

responsabilité critique d'appuyer l'Autorité palestinienne, qui est modérée, et de dénoncer le Hamas. Le Conseil doit condamner le terrorisme et l'incitation au terrorisme. Il doit rejeter l'extrémisme, comme par exemple les provocations anti-Israël et antisémites venimeuses du Président iranien Ahmadinejad. Il doit accepter l'existence d'Israël et le droit du peuple juif à l'autodétermination dans sa patrie.

Je dis aux représentants du monde arabe : Israël comprend ses responsabilités vis-à-vis de la paix. Aux prises avec le débat du Conseil de sécurité aujourd'hui, nous ne pouvons que nous demander si vous, les dirigeants arabes, comprenez vraiment vos responsabilités.

Ceux qui ont initié ce débat au Conseil en pensant qu'il contribuera à la défense de la paix se trompent. C'est sur le terrain qu'il faut faire des efforts en s'attaquant de front aux obstacles à la paix et en établissant des mesures de confiance avec Israël. Comme je l'ai déjà dit, notre région est confrontée à de nombreuses menaces. Le terrorisme international, pour en nommer un en particulier, est la peste noire du XXI<sup>e</sup> siècle. Combien de fois le Conseil a-t-il tenu un véritable débat sur la menace du terrorisme au Moyen-Orient?

D'aucuns dans cette salle aiment peut-être à entendre le leitmotiv sans cesse répété que les colonies de peuplement israéliennes sont le principal obstacle à la paix. C'est une idée totalement fautive qui fait fi des réalités historiques. Je tiens à rappeler le traité de paix signé entre Israël et l'Égypte il y a 30 ans. Je voudrais ramener les participants à Gaza en 2005. À de nombreuses reprises, Israël a prouvé à lui-même et au monde que la question des colonies de peuplement, quelque sensible qu'elle soit, n'est pas un obstacle à la paix quand les conditions sont favorables.

Le Moyen-Orient se trouve à un stade critique et les États arabes modérés se trouvent face à deux voies. L'une d'elles, jonchée de prétextes et d'alibis qui ne tiennent pas, fera échouer le processus de paix, tandis que l'autre permettra de poser les fondations d'une paix juste et durable.

La présente séance semble se rapprocher dangereusement de la première option. C'est la deuxième que nous devons tous choisir. Dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale il y a deux jours, le Président israélien Shimon Peres a tendu un nouveau rameau d'olivier au

monde arabe lorsqu'il a déclaré qu'Israël invite « tous les dirigeants à venir parler de la paix à Jérusalem, un lieu saint pour nous tous... Israël acceptera avec joie une invitation des dirigeants arabes à prendre part à un véritable dialogue dans un lieu de leur choix » (A/63/PV.7).

Aujourd'hui, nous faisons écho à cet appel et engageons instamment nos voisins arabes à répondre à la proposition du Président Peres. La tenue de réunions à motivation politique, comme cela est le cas aujourd'hui au Conseil de sécurité, ne sert à rien. L'initiative de ce débat au Conseil de sécurité et l'exposé que nous avons vu et entendu aujourd'hui ne font pas avancer la paix. Seules des négociations bilatérales nous aideront à parvenir à une paix juste et durable.

En revanche, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les pourparlers bilatéraux qu'ont tenus récemment le Premier Ministre Olmert et la Ministre des affaires étrangères Livni avec leurs homologues palestiniens sur toutes les questions de fond. Qu'est-ce qui pourrait être plus symbolique, par un contraste encore plus frappant avec la présente séance du Conseil de sécurité, que la réunion qui a eu lieu il y a peu dans ce bâtiment, deux étages en dessous, entre le Président Shimon Peres et le Président Mahmoud Abbas?

Ce sont de telles réunions bilatérales qui permettront de réaliser de véritables progrès. C'est la seule façon d'aller de l'avant, la seule façon de parvenir à la paix.

**Le Président :** J'invite le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Bernard Kouchner à prendre la parole.

**M. Kouchner (France) :** La France tient cette réunion pour importante. La colonisation se poursuit de manière accélérée depuis Annapolis. Avec ses partenaires européens, la France a eu l'occasion d'exprimer de façon claire et à plusieurs reprises ses inquiétudes face à cette accélération des constructions de colonies et des appels d'offre, notamment à Jérusalem-Est. L'Union européenne considère que l'implantation de colonies de peuplement où que ce soit dans les territoires palestiniens occupés est illicite au regard du droit international. Elle nuit à la crédibilité du processus engagé à Annapolis et affecte la viabilité du futur et nécessaire et indispensable État palestinien. En outre, elle rend le développement de l'économie palestinienne plus difficile. Enfin, elle

génère des tensions comme l'illustrent les exactions récentes des colons à l'égard des Palestiniens.

Le Président de la République française a rappelé, le 23 juin à la Knesset, qu'aux yeux de la France, il ne pouvait y avoir, je cite, « de paix sans arrêt total et immédiat de la colonisation ». Je rappelle ces prises de position très déterminées face à la menace que constituent les discours de violence, et en particulier le discours du Président iranien, qui vient encore de délivrer un message inacceptable il y a quelques jours devant l'Assemblée générale.

Parallèlement à nos messages sur le nécessaire gel de la colonisation, nous appelons naturellement, comme nous l'avons toujours fait, l'Autorité palestinienne à remplir elle aussi ses engagements, notamment à continuer ses efforts pour combattre le terrorisme, le terrorisme sous toutes ses formes, les attentats sous toutes leurs formes, et les trafics d'armes, comme la représentante d'Israël vient de le souligner.

Nous voulons la paix de toutes nos forces. Nous soutenons les forces de paix où qu'elles soient de toutes nos forces. Nous soutenons donc les autorités palestiniennes dans la réforme des services de sécurité et saluons le succès des mesures prises à Djénine, par exemple. Enfin, nous saluons la poursuite de la trêve conclue le 19 juin à Gaza en espérant qu'elle permettra une amélioration des conditions humanitaires de la population, des souffrances de la population de Gaza et une libération prochaine de Gilad Shalit.

La France est convaincue que les Israéliens et les Palestiniens peuvent parvenir à la paix. Et je me souviens de l'importante initiative de paix arabe, bien sûr. Il n'y aura pas de sécurité en Israël sans un État palestinien démocratique et viable à ses côtés; pas de sécurité pour le monde sans une paix au Moyen-Orient, dans tous les pays du Moyen-Orient.

Dans cette perspective, la France se tient prête, notamment avec ses partenaires de l'Union européenne, à apporter des contributions pour la mise en œuvre d'un accord qui doit pouvoir être scellé dans les meilleurs délais. Un an après la conférence de Paris, qui a permis de recueillir une somme importante et des dons importants pour la construction de cet État palestinien, nous sommes disposés à fournir un effort supplémentaire et décisif pour consolider l'espoir de paix. Alors qu'une solution est à portée de la main, nous attendons de nos partenaires israéliens et

palestiniens qu'ils saisissent cette chance et prennent des décisions historiques dans l'intérêt de leurs peuples et de la stabilité dans l'ensemble de la région.

**Le Président** : J'invite la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, S. E. M<sup>me</sup> Condoleezza Rice, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Rice** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'exprime devant ce conseil à un moment où je pense que l'on comprendra que les États-Unis d'Amérique, le Président Bush et moi-même sommes très attachés au processus d'Annapolis et déterminés à instaurer une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens et à créer un État palestinien coexistant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et la démocratie.

Je m'exprime devant ce conseil à un moment où nous pouvons tous repenser à ce qui s'est passé il y a un an lorsqu'il n'existait pas de processus de paix. Maintenant, il y en a un, qui est viable et robuste. Je m'exprime devant ce conseil à un moment où les Israéliens et les Palestiniens poursuivent leurs négociations en vue de parvenir à une solution prévoyant deux États, malgré des complications de part et d'autre. Je note par exemple la rencontre entre le Président Peres et le Président Abou Mazen, aujourd'hui même, ainsi que la réunion entre la Ministre des affaires étrangères Livni et M. Abou Alaa. Je signale également que le Président Bush a rencontré le Président Abbas, comme je le ferai moi-même aujourd'hui.

Je voudrais aussi faire remarquer que le Quatuor va se réunir aujourd'hui, plus tard dans la journée, pour débattre du processus d'Annapolis et voir comment aider les parties, au moment où elles essaient d'atteindre l'objectif d'une paix globale. Le Quatuor est le forum approprié pour de telles discussions et j'attends celles de ce jour avec beaucoup d'intérêt.

Je veux noter que le processus d'Annapolis attend non seulement des négociations politiques, mais aussi des progrès sur le terrain, en particulier pour la population des territoires palestiniens, de même que le respect des obligations de la Feuille de route. La position des États-Unis sur le respect de ces obligations par les Israéliens comme les Palestiniens est très claire. Nous leur en avons parlé.

Mais je veux également souligner que la communauté internationale a d'autres obligations, et nous devons veiller à les maintenir au centre de nos

préoccupations. Premièrement, il nous faut appuyer les parties dans leurs négociations bilatérales en vue d'une paix durable. Deuxièmement, il importe d'insister pour que toutes les parties se conforment à leurs obligations au titre de la Feuille de route. Troisièmement, nous devons fournir une assistance financière, notamment à l'Autorité nationale palestinienne. À ce sujet, je précise que les États-Unis apportent des contributions historiques à cet égard, y compris par l'intermédiaire d'un mécanisme que nous n'avions jamais utilisé auparavant : un appui budgétaire direct de la part des contribuables américains à l'Autorité palestinienne. J'espère que les États de la région honoreront leurs promesses rapidement et intégralement, de façon que l'Autorité palestinienne, sous le Gouvernement de Salam Fayyad, remplisse ses obligations vis-à-vis de son peuple.

Mais la communauté internationale a d'autres obligations encore. Je demande que les États de la région, et nos collègues arabes en particulier, étudient comment ils pourraient tendre la main à Israël, de manière à démontrer dans les mots comme dans les actes qu'une solution globale supposera également une pleine compréhension du fait qu'Israël fait partie du Moyen-Orient et y restera, en tant que partenaire précieux. À cet égard, je prends acte de l'initiative de paix arabe, qui constitue un pas important dans cette direction, mais j'espère qu'on pourra faire davantage.

Enfin, il incombe indéniablement à la communauté internationale de condamner clairement et fermement le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes. On ne peut en aucun cas tolérer le sacrifice de vies humaines, quelle que soit sa justification.

On ne peut pas non plus tolérer le genre de propos dont l'ONU a encore été le théâtre cette semaine à l'Assemblée générale. Lorsque le Président de l'Iran, qui représente malheureusement un grand peuple – le peuple iranien est un grand peuple, et je ne crois pas que les Iraniens dans leur ensemble partagent ses vues – a dit qu'un autre Membre de l'ONU devrait être rayé de la carte, détruit et cesser d'exister. C'est tout simplement inacceptable. Et lorsque le Conseil déterminera ce qui représente vraiment une menace à la paix et à la sécurité internationales et dont il faut par conséquent s'occuper, cela, à mon avis, devrait venir en tête de liste.

Par conséquent, les États-Unis d'Amérique demanderont que le Conseil se réunisse à nouveau pour

se saisir du problème qui voit un Membre de l'Organisation des Nations Unies appeler à la destruction d'un autre Membre de l'Organisation des Nations Unies, d'une manière qui ne devrait tout simplement pas être permise, si l'on veut bien me pardonner de tels propos en si aimable compagnie.

**Le Président** : J'invite le Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. E. M. Hassan Wirajuda, à prendre la parole.

**M. Wirajuda** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance utile et opportune sur un sujet de cette importance.

Le conflit au Moyen-Orient n'est pas seulement prolongé, il est également complexe. Sur la seule voie de négociation israélo-palestinienne, le différend est soumis à divers facteurs, dont les questions clefs – le statut de Jérusalem-Est, les frontières d'un État palestinien, les colonies en Cisjordanie, les réfugiés palestiniens, la sécurité et les ressources hydriques.

Sans nier le caractère multiforme du conflit au Moyen-Orient, je centrerai ma déclaration sur l'activité d'implantation dans les territoires palestiniens occupés.

Le territoire est une dimension indispensable de tout État. Je fais là référence à notre propre territoire, pas à celui de notre voisin. À mesure que l'occupation israélienne des territoires palestiniens continuera, et que les colons n'auront de cesse de s'approprier toujours plus d'espace, les Palestiniens verront leurs revendications territoriales s'évanouir sous leurs yeux, ce qui rendra d'autant plus improbable la perspective d'un État palestinien viable.

Avec le quasi-doublement des implantations en Cisjordanie pendant l'année 2007 et l'initiative, appuyée par les autorités israéliennes, de bâtir de nouvelles colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, en 2008, l'espoir d'une solution prévoyant deux États diminue constamment.

Les politiques et pratiques d'implantation israéliennes, qui visent à modifier la composition démographique, le caractère physique et le statut du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, ne sont autres qu'une atteinte flagrante au droit international.

Parmi les dispositions du droit international qui lient un occupant tel qu'Israël figurent celles des Conventions de Genève, qui soulignent clairement que

l'occupant doit garder la zone occupée aussi intacte que possible, sans interférer dans la vie quotidienne de ses habitants, et que tout changement doit trouver sa justification dans les besoins immédiats de l'occupation. Le transfert de civils vers des zones occupées, que ce soit ou non dans des implantations sous contrôle militaire, est contraire au sixième paragraphe de l'article 49 de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qui stipule clairement que :

« La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle ».

En outre, les activités d'implantation contreviennent aussi aux principes de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, conformément à la Charte des Nations Unies. Partant, elles sont contraires à l'engagement d'Israël d'être fidèle aux principes énoncés dans la Charte.

Ma délégation est profondément préoccupée par l'effet néfaste des implantations sur le processus de paix en cours dans le cadre d'Annapolis. Le Président Abbas a déclaré que les colonies sont le plus grand obstacle au processus de paix. La question est inextricablement liée, de façon centrale, à tous les autres points relatifs au statut définitif. Si Israël tient véritablement à la paix, il doit cesser d'édifier, détendre et de planifier des colonies dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et démanteler les colonies de peuplement qui s'y trouvent déjà, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Israël doit également s'acquitter des obligations qu'il a contractées dans le cadre de la Feuille de route et respecter son engagement de réaliser les objectifs d'Annapolis. En vertu de la première phase de la Feuille de route, Israël a l'obligation de geler toutes les activités de colonisation. Par ailleurs, en vertu de l'Accord d'Annapolis, Israël est convenu

« d'ouvrir immédiatement et en toute bonne foi des négociations bilatérales en vue de conclure un traité de paix qui réglerait l'ensemble des questions en suspens, y compris toutes les questions centrales sans exception, tel que spécifié dans les accords précédents. »

En ce qui concerne les conséquences sociales des activités de colonisation, nous sommes préoccupés par

les dégâts causés par les attaques illégales des colons israéliens contre les Palestiniens, ainsi que par les restrictions imposées à leur liberté de circulation. Aussi l'Indonésie souhaite-t-elle s'associer au Secrétaire général, à la communauté internationale et au Quatuor pour demander à Israël de mettre un terme à toutes les activités de colonisation, y compris celles qui résultent de la croissance naturelle. Nous exhortons également les hauts responsables du Quatuor, qui se réuniront dans le courant de la journée, à réaffirmer leur appel à la cessation des activités de colonisation par Israël.

Nous attachons une importance toute particulière au rôle du Conseil de sécurité dans le règlement du problème des colonies de peuplement. En 1980 déjà, par sa résolution 465 (1980), le Conseil avait demandé à Israël de

« démanteler les colonies de peuplement existantes et, en particulier, de cesser d'urgence d'établir, édifier et planifier des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. » (*résolution 465 (1980), par. 6*)

Nous estimons que le Conseil pourrait, dans un avenir très proche, prendre une mesure analogue.

Ma délégation voudrait réaffirmer son plein appui aux efforts visant à atteindre les objectifs d'Annapolis. Notre adhésion à une Palestine indépendante, viable et démocratique, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec ses voisins, est absolue. Une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, reposant sur les résolutions pertinentes du Conseil – notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) – doit prévaloir. Ce serait une tragédie tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens, les autres nations de la région et, en réalité, pour toute l'humanité, si la paix dans la région est systématiquement refusée.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Karel De Gucht.

**M. De Gucht** (Belgique) : La position de la Belgique et de l'Union européenne est de longue date que les activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international et menacent la viabilité du processus de paix.

Pour la Belgique, il importe que le Conseil de sécurité assume sa responsabilité sur tous les dossiers.

Nous avons donc soutenu le principe d'une réunion. Mais il serait contreproductif de limiter la discussion à une seule problématique. Comme nous y invite l'intitulé de la réunion de ce matin – « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » – le Conseil se doit de traiter de toutes les composantes du dossier et du rôle de toutes les parties, y compris le Hamas et ses alliés, afin de contribuer utilement au processus de paix.

Ce qui est au cœur de ce processus de paix aujourd'hui, ce sont les négociations bilatérales qu'Israéliens et Palestiniens ont lancées ensemble à Annapolis, avec le soutien de la communauté internationale et des acteurs régionaux. Ces négociations approfondies sont les premières depuis huit ans. Elles doivent aboutir à un accord de paix pour créer, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, un État palestinien indépendant et viable. Un État Palestinien, qui soit également capable d'assurer à Israël et à ses citoyens une coexistence dans la paix et la sécurité mutuelle.

Pour assurer aux populations israélienne et palestinienne les dividendes de la paix qu'elles espèrent depuis 60 ans, ces négociations ne suffiront cependant pas toutes seules. Comme répété par l'Union européenne et ses partenaires du Quatuor, les parties doivent accompagner et renforcer ce dialogue de progrès tangibles et de signaux politiques clairs, sous peine de miner la crédibilité du processus et de ceux qui s'y sont engagés.

C'est la raison des rappels de l'Union européenne et du Quatuor pour le respect de la Feuille de route. Aux Palestiniens, pour accélérer la mise en place de structures de sécurité dignes d'un État de droit, qui devront impérativement mériter la confiance de ses propres citoyens, mais aussi celle des futurs voisins israéliens face aux menaces terroristes. Aux Israéliens, pour acter le gel immédiat de l'expansion des activités de colonisation et démanteler les postes avancés établis depuis mars 2001. En préjugant du résultat des négociations, ces activités sont un danger constant pour la confiance mutuelle des parties.

C'est également la raison de la participation active de la Belgique et de ses partenaires européens dans le succès de conférences et réunions internationales à Paris, Londres, Berlin et, cette semaine, à New York. Autant de réunions où, avec ses partenaires internationaux, l'Union européenne a réaffirmé son soutien aux efforts de nécessaires

réformes économiques, politiques et sécuritaires de l'Autorité palestinienne. Un soutien que tous les acteurs internationaux, mais aussi régionaux, sont appelés à maintenir.

En Cisjordanie, à Jénine et Naplouse en particulier, les récents progrès économiques et sécuritaires ont entre temps montré les bénéfices de l'engagement du Premier Ministre Fayyad pour mener à bien des réformes vitales, mais aussi l'impact positif qui résulte d'une coopération accrue des autorités israéliennes. Sur cette base, j'encourage tous les acteurs à intensifier leurs efforts dans cette direction. Côté israélien, en accélérant la levée des restrictions à la circulation en Cisjordanie. Côté palestinien, en continuant à prendre son destin en main afin de doter le futur État palestinien des fondations économiques et sécuritaires indispensables à sa création.

Dans la perspective d'un État palestinien, on ne peut pas oublier le sort du million et demi de Palestiniens dans la bande de Gaza. Il faut saluer le maintien global de la trêve et ses effets pour les populations concernées à Gaza et au sud d'Israël. Mais cette trêve ne peut pas être une fin en soi : elle doit être une étape vers une normalisation non seulement sécuritaire, mais aussi humanitaire, économique, et politique dans la bande de Gaza, et permettre, enfin, la libération du caporal Shalit.

Avec cet objectif de normalisation, je condamne sans réserve la campagne de violence et d'intimidation du Hamas pour obtenir un contrôle absolu dans la bande de Gaza. L'Autorité palestinienne reste en effet la seule institution légitime pour tous les Palestiniens, et la seule acceptable pour la communauté internationale. Dans ce cadre, la Belgique soutient les médiations de l'Égypte et de la Ligue arabe pour obtenir la réunification de l'ensemble des territoires palestiniens sous l'autorité du Président Abbas.

**Le Président :** J'invite la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, S. E. M<sup>me</sup> Nkosazana Dlamini Zuma, à prendre la parole.

**M<sup>me</sup> Dlamini Zuma** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous voudrions vous remercier d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également les représentants de la Ligue des États arabes, l'Arabie saoudite, la Palestine et Israël de leurs déclarations. Nous nous félicitons que la demande de tenir une réunion cette semaine ait été prise en considération.

Après la Conférence d'Annapolis, l'Afrique du Sud avait pensé que les activités de colonisation dans les territoires palestiniens occupés cesseraient. Ces colonies sont illégales et modifient les faits sur le terrain, tout en étant un obstacle important au processus de paix. La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949 interdit à la puissance occupante de transférer une partie de sa population civile dans les territoires qu'elle occupe.

Ma délégation joint sa voix à celle des autres membres de la communauté mondiale pour demander qu'il soit mis fin aux activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Nous exhortons le Conseil à exiger qu'Israël gèle immédiatement et intégralement toutes ses activités d'implantation, y compris leur croissance naturelle, et qu'il démantèle les avant-postes créés depuis mars 2001, de manière à ne pas changer la situation sur le terrain et à ne pas préjuger des négociations sur le statut final.

La date butoir fixée par le processus d'Annapolis pour ce qui est de parvenir à un accord avant la fin de cette année se rapproche. Malgré les assurances selon lesquelles les négociations se poursuivent, la situation sur le terrain n'a connu aucune amélioration sensible depuis le début du processus. En fait, dans certains domaines, tel celui des activités de peuplement, elle s'est même détériorée. Les deux parties au processus de négociation, Israël et la Palestine, ont certes l'obligation de s'engager en faveur du processus de paix, mais tout progrès sur le plan politique doit se traduire par des avancées tangibles sur le terrain.

Nous continuons d'encourager Palestiniens et Israéliens à poursuivre leurs négociations pour atteindre l'objectif de la création d'un État de Palestine indépendant, économiquement viable et vivant aux côtés d'Israël, les deux États jouissant de frontières sûres et internationalement reconnues. Cette vision d'un règlement prévoyant deux États est déjà consacrée par plusieurs résolutions de l'ONU. Mais il apparaît clairement que la recrudescence des activités de peuplement menace la possibilité même de créer un État palestinien viable.

Nous réaffirmons que la responsabilité première de la paix et de la sécurité incombe aux deux parties, mais que le Conseil devrait également jouer son rôle et ne pas négliger, comme il le fait actuellement, la

responsabilité que lui a confiée la Charte de contribuer à concrétiser cet objectif.

**Le Président** : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, S. E. M. Franco Frattini, à prendre la parole.

**M. Frattini (Italie) (parle en anglais)** : Il est bon, comme nous le faisons en ce moment même, que nous débattions des nombreux éléments complexes que présente la situation au Moyen-Orient. Nous voulons tous, j'en suis sûr, œuvrer en faveur d'une paix globale, juste et durable dans la région. Pour ce qui est du processus de paix, je crois que nous devons impérativement maintenir l'élan des négociations et continuer d'encourager les parties à négocier. Il est essentiel que ces derniers mois de négociations avant la fin de l'année donnent des résultats concrets. Malheureusement, je crois que le temps ne joue pas en faveur de la paix.

L'Italie poursuivra, aux côtés des autres États européens, ses efforts résolus pour faire fond sur le processus d'Annapolis. Nous estimons que la sécurité de l'État d'Israël n'est pas négociable. Et notre sentiment est que la sécurité d'Israël ne peut être véritablement garantie que si l'État palestinien dispose d'institutions solides se fondant sur la primauté du droit et la bonne gouvernance. À cet égard, je voudrais féliciter sincèrement le Président Abbas pour son engagement et sa détermination constants. Il est cependant essentiel que les pays arabes continuent eux aussi d'appuyer solidement, sur les plans public, politique et économique, les efforts du Président palestinien Mahmoud Abbas.

Les politiques israéliennes en vigueur en matière de colonies de peuplement ne semblent nullement faciliter la compréhension fondamentale qui est pourtant indispensable pour que les deux parties soient en mesure de poursuivre le processus lancé à Annapolis avec l'assentiment de l'une et de l'autre. C'est pourquoi l'Italie est fermement convaincue que la modération est vitale pour le processus de paix. Nous comprenons qu'il s'agit d'une question délicate pour les Israéliens. Cependant, avec toute la franchise qui caractérise une amitié véritable, nous devons exhorter les dirigeants israéliens à réfléchir sérieusement à cette question, à proposer une solution plus satisfaisante, à rétablir la légalité internationale et, j'ajouterais, à éviter de saper la crédibilité des négociateurs palestiniens devant l'opinion publique.

Dans le même temps, l'Autorité palestinienne doit être encouragée dans ses efforts pour consolider la sécurité, et plus particulièrement pour contrôler et réprimer le terrorisme. La situation dans la bande de Gaza, territoire qui n'a que trop longtemps souffert, ne saurait être oubliée. L'aggravation de la situation humanitaire et la détérioration progressive du respect des droits de l'homme sont une source de grande préoccupation. Plus particulièrement, la menace permanente que le Hamas fait peser sur Israël n'est pas acceptable. Nous devons par ailleurs obtenir rapidement la libération de M. Shalit.

Dans ce contexte, la réconciliation intrapalestinienne demeure fondamentale. Nous nous félicitons une fois encore de la détermination du Président Abbas et nous appuyons les efforts menés par la Ligue des États arabes et par l'Égypte pour obtenir le plein rétablissement de la légalité constitutionnelle et la réouverture des anciens points de passage.

Israël sera appelé à prendre des décisions difficiles mais indispensables au cours de ce processus. L'ancien Premier Ministre Olmert et la Ministre des affaires étrangères Livni ont, je dois dire, un grand mérite d'avoir reconnu publiquement qu'il est de l'intérêt supérieur d'Israël d'avoir à ses frontières un État palestinien solide et démocratique. Notre objectif ultime est la paix entre les Israéliens et les Palestiniens, mais également entre Israël et tous les pays arabes.

En cette délicate période de transition, la direction imprimée par le Quatuor sera essentielle. Je suis convaincu de l'engagement politique de tous les membres du Quatuor – je dis bien, de tous les membres du Quatuor.

Je voudrais également dire brièvement quelques mots sur le Liban. Je me félicite de l'accord de Doha et des importantes avancées politiques de ces derniers mois. L'Italie est toutefois gravement préoccupée par la résurgence de la violence dont atteste l'assassinat de M. Aridi, que nous condamnons énergiquement. Nous avons foi dans la détermination de la population libanaise à rejeter toute forme de provocation et dans sa volonté d'avancer sur la voie de la réconciliation. Nous espérons que les engagements pris par la Syrie à l'occasion de la visite à Damas du Président Sleiman se concrétiseront rapidement.

Nous croyons aussi que les négociations entre la Syrie et Israël contribueront à la stabilisation générale de la région. Nous espérons que la Syrie deviendra une

force motrice et un artisan positif de la paix et de la stabilisation.

Enfin, nous redisons notre appui à l'indépendance et à la souveraineté du Liban et nous continuerons à jouer notre rôle au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui est un facteur important de la stabilisation du pays.

Pour terminer, lorsque nous parlons de la sécurité au Moyen-Orient, notre principale priorité est et doit être de faire face à la grave menace qu'y fait peser chaque jour l'Iran. Nous ne devons pas oublier cet élément.

**Le Président** : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, S. E. M. Bruno Stagno-Ugarte, à prendre la parole.

**M. Stagno-Ugarte** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Chaque nouvelle colonie de peuplement construite dans les territoires occupés est un nouvel obstacle sur la voie de la paix. C'est pourquoi la décision des membres du Conseil de se réunir ce matin souligne la nécessité de mettre fin à l'expansion actuelle des implantations illégales. Nous n'ignorons pas, et Israël ne doit pas ignorer, le large consensus qui existe au sein de la communauté internationale sur la nécessité d'arrêter le développement des colonies de peuplement illégales, qui sont contraires aux engagements pris.

Cependant, nous ne devons pas non plus oublier qu'il existe d'autres obstacles, de nombreux obstacles, qui ont également une incidence négative sur les efforts de paix. Nous ne pouvons ignorer l'incidence du comportement de chaque partie sur le comportement de l'autre, bien que rien ne le justifie. Les colonies de peuplement ne sont pas l'unique motif de préoccupation; l'extrémisme et le terrorisme, l'intolérance et la violence nous préoccupent également. Mon gouvernement n'ignore certainement pas les liens mutuels qui existent entre les éléments fondamentaux d'un éventuel accord final. Chacun de ces obstacles et éléments mérite notre pleine attention, mais surtout l'attention des parties les plus directement concernées, c'est-à-dire Israël et la Palestine.

Le Costa Rica a appuyé la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale; il fait partie des 33 pays qui ont reconnu rapidement que la coexistence de deux États s'imposait, peut-être comme la pire solution, à l'exception de toutes les autres. Cette partition entraînerait la création de deux États indépendants.

Comme chacun sait, en 1948, l'État d'Israël est né, et la création de l'État palestinien n'a pas eu lieu; nous devons ici reconnaître la responsabilité partagée de tous.

Depuis lors, nous avons assisté à une succession de tragédies, notamment des guerres et des intifadas, des assassinats et des attentats, qui ont gravement porté atteinte aux droits des deux peuples de vivre libérés de toute crainte. Parallèlement, et en l'absence d'un calendrier clairement défini, nous avons vu naître les promesses et les espoirs suscités par divers processus de paix, sans jamais pouvoir récolter les dividendes de la paix. Cela a été une terre fertile pour les politiques de deux poids, deux mesures, pour les intérêts étrangers et pour une triste répétition des événements qui ont retardé l'accomplissement du mandat conféré en 1947.

Aujourd'hui, nous accusons un retard de plus de 60 ans pour la création d'un État de Palestine conformément aux dispositions prévues par l'Assemblée générale en 1947. De même, 10 années se sont écoulées depuis l'expiration du délai fixé dans la déclaration de principes des Accords d'Oslo, et une fois encore, nous avons dépassé le délai fixé dans la Feuille de route du Quatuor. Les dépassements de délai se multiplient.

Les thèmes essentiels du conflit, Jérusalem, les réfugiés, les frontières et les colonies de peuplement, thèmes pour lesquels nous sommes réunis aujourd'hui, ont toujours été reportés à une prétendue deuxième ou troisième phase, qui n'a jamais réellement commencé, étant donné que l'on convient en premier lieu d'aborder des thèmes qui, tout importants et difficiles qu'ils soient, sont subsidiaires ou préparatoires. Cette constatation n'est ni nouvelle ni propre à ceux qui la formulent, elle a été énoncée par beaucoup. Sachant qu'il existe de multiples acteurs dans l'environnement immédiat et moins immédiat, qui ont intérêt à faire échouer la paix, nous avons écouté avec une profonde indignation le chef d'État de l'Iran appeler explicitement à la destruction de l'État d'Israël. La négociation finale a toujours eu pour préalable l'accomplissement de thèmes difficiles mais non essentiels, des thèmes qui ont certainement une incidence sur le processus, mais qui, en même temps, ne le règlent pas. Cela a donné trop d'occasions à ceux qui vivent d'intolérance et de violence de saboter la paix.

Dans l'intervalle, retard après retard, un État palestinien s'est structuré. Depuis la déclaration universelle unilatérale de 1988, en passant de l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies à la création de l'Autorité nationale palestinienne, insensiblement et progressivement, cette entité a acquis quelques-unes sinon toutes les caractéristiques fondamentales d'un État. La décision du Gouvernement du Costa Rica de reconnaître l'État de Palestine le 5 février dernier se fonde non seulement sur la résolution 181 (II) et sur le fait qu'actuellement, la Palestine réunit tant bien que mal les caractéristiques fondamentales d'un État, mais également sur l'interprétation fondée des raisons des interruptions des processus de paix et du jeu compliqué des forces politiques qui interviennent dans la région.

Au Moyen-Orient, il y a des responsabilités partagées mais différenciées. Aucune des parties n'a fait tout ce qu'il fallait pour créer un environnement favorable à une solution définitive du conflit. Le conflit a été asymétrique, il y a eu des concessions et des conséquences asymétriques. De même, il n'existe pas de parité absolue entre les parties, même si la réciprocité devrait prévaloir.

Il est temps que les deux parties acceptent que la paix a un prix, nécessite des concessions douloureuses et inconfortables, mais que le prix sera toujours moins élevé que le coût de la guerre. Au contraire, l'intolérance, la violence et la méfiance continueront de régner et, dans cet environnement, nous devons malheureusement faire face à davantage d'extrémisme et de terrorisme.

Les négociations en cours entre Israël et la Palestine semblent destinées à produire des accords sur les aspects essentiels. La présence, dans cette salle, de représentants de pays arabes, préoccupés par les événements qui se déroulent dans la région et qui, parfois, ont joué un rôle actif dans leur développement, constitue une occasion opportune de leur demander de jouer un rôle constructif qui suscitera l'apparition de facteurs favorables à la compréhension et au respect mutuels des parties.

Nous voulons la paix, et nous appuyons la paix pour la simple raison que les deux peuples l'ont plus que méritée. À cet égard, nous exhortons les parties à remplir leurs promesses de faire des progrès vérifiables et durables sur le terrain et de conclure de nouveaux accords en vue d'instaurer la paix, que les deux peuples méritent tant.

**Le Président** : J'invite S. E. M. David Miliband, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à prendre la parole.

**M. Miliband** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le processus de paix est un processus qui demande légitimité et consentement de toutes les parties. Actuellement, dans le processus de paix, la communauté internationale doit plus que jamais démontrer, par des mots et par des actes, sa capacité de contribuer dans la pratique aux progrès et d'éviter les comportements qui compromettent les efforts de ceux qui cherchent un règlement durable. Si nous ne croyons pas dans ce processus et que nous ne manifestons pas le courage nécessaire pour le mener à bien, la récompense de paix, de justice et de sécurité pour les Israéliens et les Palestiniens, vivant côte à côte, deviendra inaccessible.

Du point de vue du Royaume-Uni, le processus d'Annapolis a démontré une fois encore la nécessité que les États-Unis jouent un rôle de chef de file. Un accord n'a pas encore été conclu dans le cadre du processus d'Annapolis, mais les deux parties parlent à nouveau, sérieusement et en détail, d'un règlement final.

Nous ne sommes pas d'avis que le processus actuel est pire qu'inutile ou pire qu'une autre solution possible. Au cours des neuf derniers mois, l'Autorité palestinienne s'est attelée à gérer les difficultés de la réforme de l'économie et du secteur de la sécurité. Un cessez-le-feu a été instauré à Gaza. Il est fragile mais est respecté. La Turquie a encouragé Israël et la Syrie à se rencontrer pour mener des pourparlers. Des progrès ont été réalisés au niveau des réformes au sein de l'Autorité palestinienne, et comme je l'ai constaté moi-même, la coopération autour de Djénine témoigne que lorsqu'il y a un engagement local, nous pouvons faire des progrès à l'échelle locale. Je pense également que le processus a contribué à réaffirmer les éléments fondamentaux de la paix : deux États sur la base des frontières de 1967, sûrs, pacifiques et démocratiques, avec Jérusalem comme capitale des deux États, et un règlement juste et convenu pour les réfugiés.

La question essentielle au cours des semaines et des mois à venir sera de veiller à ce que ces processus soient durables et à ce que nous ne retombions pas dans le cercle vicieux de la violence. De notre point de vue, cela signifie trois responsabilités pour nous tous. Premièrement, la responsabilité de la communauté

internationale de réaffirmer son appui unanime au processus lancé à Annapolis. Nous espérons que la réunion du Quatuor cet après-midi et les partenaires régionaux enverront des messages forts. Les parties doivent s'en tenir à ce qui sera un processus difficile requérant des compromis des deux parties.

Deuxièmement, nous devons continuer d'appuyer ceux qui œuvrent pour la paix avec des mesures pratiques. Le Royaume-Uni aide l'Autorité palestinienne dans ses efforts visant à développer ses infrastructures de sécurité. Nous collaborons étroitement avec l'Autorité pour appuyer son plan de développement économique, notamment par une dotation de 500 millions de dollars. Il convient de s'acquitter de ces responsabilités dans les domaines de la sécurité et l'économie dans toute la région ainsi que dans l'Union européenne.

Troisièmement, toutes les parties doivent appuyer les perspectives de paix. Le Royaume-Uni a répété clairement que la construction des colonies, qui va à l'encontre des engagements souscrits dans la Feuille de route et de l'objectif de la solution à deux États, est malavisée et doit cesser. Les besoins sécuritaires d'Israël seront garantis au mieux par une force de sécurité palestinienne robuste et une économie palestinienne performante et à l'abri des restrictions imposées à la liberté de circulation et d'accès. Dans le même temps, toutefois, les actions brutales du Hamas et de ses partisans rendent cela encore plus difficile. L'armement et le réarmement du Hezbollah représentent une grave menace pour la paix dans la région.

En outre, nous avons tous entendu et devons déplorer les remarques insultantes et grotesques faites par le Président Ahmadinejad mardi à l'Assemblée générale. Je suis vraiment désolé que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'unir pour dénoncer ces remarques aujourd'hui. Il a évoqué dans ses remarques « une fosse septique créée par soi-même et ses partisans ». Cela n'est pas une manière de parler d'un autre État Membre de l'ONU, mais c'est une phrase prononcée par le Président de l'Iran mardi dernier.

Si nous ne faisons pas fond sur les progrès accomplis à Annapolis, nous courrons le risque réel d'enregistrer un recul. Il est crucial que nous poursuivions ce processus jusqu'au début et tout au long de 2009 – un processus fondé sur l'assentiment démocratique, la légitimité internationale et la

confiance des parties. Annapolis a lancé ce processus et doit le mener plus loin.

Cela signifie reconnaître l'occasion historique que nous offre l'initiative de paix arabe et partir de l'ouverture qui apparaît entre Israël et la Syrie. Nous devons insuffler un nouvel élan, adopter une approche réellement globale, en nous appuyant sur ces différents éléments. Les peuples de la région ne peuvent se permettre de connaître 50 autres années de conflit.

Mais nous avons le choix : c'est l'heure de regarder vers l'avenir, pas de nous tourner vers le passé et de désigner des coupables. La population du Moyen-Orient a besoin d'une direction forte et déterminée qui se concentre sur les éléments communs de son avenir, pas sur les échecs du passé. C'est le type de direction que nous sommes déterminés à appuyer.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gordan Jandroković, Ministre croate des affaires étrangères.

**M. Jandroković (Croatie) (parle en anglais)** : Lorsque nous avons parlé de la situation au Moyen-Orient tout au long de cette année, ma délégation a continué d'être guidée par un mot : « espoir ». En effet, 2008 semble une année d'espoir pour la paix au Moyen-Orient. Il n'y avait rien voici un an, mais maintenant le processus d'Annapolis est en cours, solide et substantiel. Les parties négocient régulièrement et à tous les niveaux. Il y a eu des difficultés et il continuera d'y avoir des difficultés. Mais cela ne doit pas être une excuse pour faire dérailler ce processus.

Il faut louer les efforts que déploient les parties. La communauté internationale, y compris ce conseil, doit faire tout son possible pour les appuyer dans les compromis nécessaires pour parvenir à l'objectif commun d'un accord conforme aux termes de référence convenus d'ici à la fin de cette année. Et même si ce processus prend plus de temps que prévu, cela ne réduit en rien l'engagement des parties, ni ne diminue l'espoir de paix.

Nous avons écouté avec attention les interventions des orateurs de ce matin. Ces derniers mois, au Conseil, nous avons suivi de près le processus et exprimé à de nombreuses reprises nos préoccupations face à l'écart qui existe entre l'engagement politique vigoureux et l'évolution sur le terrain. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'effectuer des progrès tangibles sur le terrain en

mettant en œuvre les obligations découlant de la Feuille de route et en s'abstenant de prendre des mesures susceptibles d'entamer la confiance, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour la dynamique des pourparlers de paix.

La question des colonies de peuplement est délicate et difficile et elle est abordée par les parties dans le cadre des pourparlers bilatéraux. Les activités de colonisation ont également été abordées par différents acteurs clés, y compris le Quatuor. Le Quatuor se réunit de nouveau dans quelques heures, et cette réunion sera suivie d'un iftar avec les partenaires arabes, offert par le Secrétaire général. La réunion du Quatuor a lieu à un moment crucial et donne l'occasion d'examiner le processus sous tous ses aspects et d'en faire le bilan. Cela devrait être l'occasion d'envoyer un message d'encouragement fort et clair et de donner des orientations aux parties aux négociations.

La Croatie est consciente des difficultés auxquelles sont confrontées les parties et le processus de paix, mais nous ne devons pas perdre de vue le cadre d'ensemble de ce processus et les considérations de choix du moment et de contexte. Nous pensons qu'aucune des obligations découlant de la Feuille de route ne peut être lue séparément des autres. Il y a des obligations mutuelles pour les deux parties, qui doivent être évaluées ensemble dans leur intégralité.

Nous comprenons que les deux parties déploient des efforts pour améliorer les conditions sur le terrain et qu'on peut faire encore davantage. Nous sommes heureux de voir les signaux indiquant que la pente descendante de ces dernières années s'est inversée en Cisjordanie. Nous nous félicitons des efforts de réforme déployés par l'Autorité palestinienne sous la direction éclairée de M. Fayyad, et nous espérons que cet élan pourra se poursuivre et s'accroître grâce à l'appui constant des donateurs.

La capacité de l'Autorité palestinienne d'édifier des institutions crédibles et de gérer la sécurité et la primauté du droit est d'une importance clef pour les deux parties. C'est non seulement un élément essentiel pour le processus d'édification de l'État palestinien, mais c'est également une attente légitime de la part d'Israël. Israël doit être sûr que la solution à deux États ne va pas compromettre la sécurité de ses citoyens. Il ne pourra en être ainsi que s'il existe un État palestinien viable, responsable et démocratique à ses côtés – un État désireux et à même de lutter contre le terrorisme et l'anarchie.

Nous sommes à un moment charnière du processus de paix; nous devons veiller à ne pas l'abandonner ou le saper. L'objectif est clair et bien défini : une solution à deux États avec un État israélien sûr et vivant en sécurité et aux côtés d'un État palestinien démocratique, viable et pacifique, tous les deux dans des frontières sûres et reconnues.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alexander Saltanov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

**M. Saltanov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La question dont nous débattons aujourd'hui dans le contexte de la situation au Moyen-Orient est l'une des plus délicates s'agissant de définir le statut définitif des territoires palestiniens. La manière dont ce conflit sera réglé déterminera dans une grande mesure la configuration et la solidité futures de la paix entre les Palestiniens et les Israéliens. C'est pourquoi le débat d'aujourd'hui est utile et opportun.

Notre approche se fonde sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 242 (1967), qui définit la Cisjordanie et la bande de Gaza comme des territoires occupés avec toutes les conséquences juridiques internationales que cela implique. Nous pensons que les activités de colonisation sont illégales. De surcroît, les restrictions imposées à la liberté de circulation des Palestiniens et les incursions israéliennes dans les zones administrées par l'Autorité nationale palestinienne ont été les principales pommes de discorde dans les négociations d'Annapolis et dans le cadre de la Feuille de route.

Je voudrais rappeler l'accord commun annoncé à l'issue de la réunion tenue à Annapolis en novembre 2007, qui se lit comme suit :

« Les parties s'engagent à appliquer immédiatement leurs obligations respectives au titre de la Feuille de route axée sur des résultats. »

Comme les membres le savent, ce document appelle les parties à s'abstenir de toute mesure qui pourrait préjuger du statut final des territoires palestiniens et à geler toutes les activités de colonisation, y compris la croissance naturelle de la population.

Le non-respect de ces obligations a créé de graves difficultés au cours des pourparlers israélo-palestiniens. Cela a également eu une incidence négative sur la situation politique de l'Autorité

nationale palestinienne et a compliqué la gestion de problèmes aussi délicats que celui de Jérusalem. Plus important encore, cela remet en question la possibilité de créer un État palestinien unique, viable et d'un seul tenant.

Les pourparlers complexes qui se déroulent actuellement sont loin d'être achevés. Les parties doivent donc s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient créer de nouvelles réalités sur le terrain, ce qui empêcherait de parvenir à un accord. De toute évidence, cela concerne également la partie palestinienne. Les Palestiniens doivent eux aussi appliquer pleinement leurs obligations, notamment dans le domaine de la sécurité. Comme tout le monde le sait, la direction palestinienne a fait beaucoup, mais il reste encore beaucoup à faire.

Il importe maintenant d'encourager les parties à poursuivre les pourparlers, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité, afin de régler le problème du statut définitif et la question des colonies. Cela permettrait de favoriser un règlement complet entre Israël et la Palestine sur une base juridique internationalement reconnue.

Tel est le but de la politique de la Russie au Moyen-Orient. Nous avons l'intention de faire avancer les choses en qualité de membre du Quatuor ainsi qu'au plan national.

**Le Président :** Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

**M. Ettalhi** (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, et aux ministres qui sont présents à la réunion d'aujourd'hui.

Je ne vous cache pas que j'hésite toujours à prendre la parole devant ce conseil dès lors qu'il s'agit de la question palestinienne sous n'importe lequel de ses aspects. C'est parce que je sais que cette question-là figure à l'ordre du jour de l'ONU et du Conseil de sécurité, qui est responsable de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, depuis plus de six décennies. Cette situation perdure depuis près de six décennies, avec tout ce que cela a impliqué en matière de guerres et de drames humanitaires : six décennies durant lesquelles le Conseil de sécurité a adopté une série de résolutions, dont aucune, malheureusement, n'a été mise en œuvre.

En fait, quand il s'agit des problèmes palestiniens, le Conseil s'abstient parfois même de

publier un communiqué de presse, quelle que soit la gravité de la question dont il a débattu.

Peut-être une nouvelle phase s'amorce-t-elle avec la venue du Groupe des États arabes devant ce conseil pour demander à celui-ci de l'écouter. C'est malheureusement la première fois dans l'histoire de ce conseil qu'un État ou un groupe d'États s'adresse au Conseil en disant que tout ce qu'il demande c'est que le Conseil lui donne l'occasion de s'exprimer. Cela n'est-il pas important pour le Conseil?

Cela ne doit-il pas nous pousser à nous interroger sur ce qui se passe chaque fois que les Israéliens entament des négociations avec les Palestiniens? Ce qui se passe, c'est que nous assistons à une accélération de la politique de colonisation et à une augmentation du nombre des colonies, qui s'est accru de manière considérable depuis les Accords d'Oslo, dont on a célébré l'anniversaire il y a quelques jours. Nul n'ignore que l'activité de colonisation s'est accrue de manière sans précédent, et je dis bien sans précédent, depuis la Conférence d'Annapolis.

Je fonde mes observations en la matière sur un rapport israélien. Comme l'a dit M. Mahmoud Abbas ce matin, les Israéliens savent parfaitement ce qui se passe sur le terrain. Ce rapport, publié par une ONG israélienne, compare la politique de colonisation durant le premier trimestre de cette année avec la même période de l'année 2007. Le rapport dit que les activités de construction se sont accrues de plus de 55 % et que le nombre d'appels d'offres concernant les projets de construction de colonies a augmenté de 550%. Ainsi, la politique de colonisation dans le territoire palestinien occupé a connu une expansion considérable et à un rythme accéléré depuis la Conférence d'Annapolis, tenue l'année dernière.

Tout ceci s'est produit en dépit des engagements pris conformément à la Feuille de route et en dépit des résultats de la Conférence d'Annapolis et des résolutions internationales qui réaffirment l'illégalité des activités de colonisation et appellent les autorités d'occupation israéliennes à y mettre un terme définitif et à démanteler les colonies qui ont été construites.

Malgré cela, les autorités israéliennes ont intensifié ce genre d'activités en Cisjordanie, notamment autour de la ville de Jérusalem. Nul n'ignore la construction du mur de séparation d'apartheid en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

L'activité de colonisation n'entrave pas seulement le processus de paix; ce qui est encore plus, cette politique sert l'objectif déclaré d'Israël de saboter l'idée même de la naissance d'un État palestinien indépendant et viable. Ceci constitue une menace grave à la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales.

À cet égard, j'aimerais également citer un rapport israélien sur quelques extraits duquel j'attire l'attention. Des centaines de dunums de terre palestinienne ont été usurpés et utilisés pour la construction ou l'expansion de nombreuses colonies juives. Les autorités israéliennes empêchent tous les Palestiniens d'accéder à ces territoires ou de les utiliser. Ils exploitent l'existence des colonies pour justifier leur violation continue d'une longue liste de droits palestiniens, y compris le droit de résider, le droit de gagner sa vie et le droit à la liberté de circulation. Ce rapport indique que les changements radicaux opérés par Israël sur la carte de la Cisjordanie interdisent toute possibilité d'édifier un État palestinien indépendant et viable, conformément au droit à l'autodétermination. Je rappelle qu'il s'agit là d'un témoignage issu d'un rapport israélien.

La politique de colonisation est une politique établie et systématique, pratiquée par des gouvernements israéliens successifs. Les autorités israéliennes ont usé et continuent d'user de tous les moyens à leur disposition et n'hésitent pas à confisquer la terre sous tous les prétextes pour y installer des colonies juives. Ils transfèrent des colons sur cette terre et les encouragent à s'y installer en leur donnant des subventions au logement et des dégrèvements fiscaux, et en faisant des investissements.

Les autorités israéliennes encouragent les colons à resserrer l'étau autour des Palestiniens et de leurs terres, obligeant ceux-ci à quitter leur sol. Comme l'a dit ce matin le Président Mahmoud Abbas, les colons n'ont pas hésité pas à recourir à la violence à l'encontre des Palestiniens et de leurs biens. Cela se passe au vu et au su des forces d'occupation, qui assurent la sécurité des colons en ne prenant pas en considération les plaintes déposées par les Palestiniens. J'aimerais à ce sujet mentionner les attaques quotidiennes contre des villages dans la zone de Naplouse – attaques perpétrées contre le peuple palestinien par les colons. Les dernières en date étant la mise à feu des oliveraies du village d'Awarta le 14 septembre 2008 et l'agression perpétrée contre des Palestiniens dans le village de Burin le 13 septembre

2008, qui a fait plusieurs morts et blessés dans les rangs des Palestiniens.

J'aimerais également faire part d'un autre témoignage. Israël a créé au sein des territoires palestiniens occupés un système d'apartheid illustré par la création de deux organes judiciaires dans la même région, selon lequel les droits de l'homme sont fondés sur la nationalité de l'individu. Cela nous rappelle des régimes obsolètes, des régimes tels que celui de l'apartheid en Afrique du Sud. Le rapport dont je viens de citer quelques extraits poursuit en disant que les territoires sont contrôlés par divers moyens, notamment des actes de violence commis de manière systématique à l'encontre des Palestiniens par les colons, avec l'appui de l'armée israélienne, ce qui aboutit à l'expulsion de Palestiniens des régions proches des colonies.

L'on entend souvent dire que la politique de colonisation repose sur des considérations sécuritaires. Établir un lien entre la sécurité et la colonisation est malheureusement une tentative visant à justifier les violations israéliennes et également à trouver des prétextes pour qu'Israël continue à bénéficier de la protection internationale. Là aussi, j'aimerais citer un passage du rapport de la Banque mondiale selon lequel les contraintes imposées par Israël sous prétexte de considérations de sécurité visent effectivement à étendre la politique de colonisation et les colonies de peuplement. En outre, le rapport souligne que l'Autorité palestinienne a fait d'énormes efforts pour honorer ses engagements en vue de faire respecter l'état de droit et d'étendre son autorité sur le territoire. Toutefois, ces efforts ont été largement sabotés par les actes de violence perpétrés par Israël. Cela signifie qu'Israël avance parfois des prétextes qui n'ont rien à voir avec la sécurité.

J'aimerais réitérer que la politique de colonisation est une politique israélienne systématique qui trouve ses origines dans le rêve du grand Israël. Cela nous rappelle la vision de David Ben Gourion qui a dit qu'Israël n'avait pas à négocier avec les Arabes, car leur conflit porte sur la même question. Cela signifie que les Israéliens considèrent que les territoires palestiniens sont les leurs et qu'on ne sait même pas dans quelle mesure ces territoires palestiniens sont palestiniens. Il faut mettre un terme à ces pratiques israéliennes. Cela porte les germes d'une déstabilisation durable dans la région et constitue une incitation évidente à la violence. Est-ce ce qu'il voulait vraiment?

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat nécessaire et opportun.

Ma délégation partage les profondes préoccupations exprimées tant par les membres du Conseil que par la Ligue arabe à sa réunion ministérielle tenue au Caire le 8 septembre sur les activités de colonisation illégales menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, en particulier en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Il est extrêmement préoccupant qu'Israël a presque doublé la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie occupée depuis 2007.

Nous nous associons à la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés dans sa déclaration sur la Palestine publiée à sa quinzième conférence ministérielle en juillet 2008, qui souligne l'illégalité de la construction et de l'expansion par Israël de ses colonies de peuplement, notamment à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est. Nous partageons également l'avis du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a déclaré que la poursuite par Israël de ses activités de colonisation est contraire à la quatrième Convention de Genève et à l'engagement même qu'il a pris au titre de la Feuille de route et du processus d'Annapolis.

Nous considérons que la poursuite et l'expansion par Israël de ses colonies de peuplement illégales dans les territoires palestiniens occupés posent non seulement un sérieux obstacle à la tenue effective de pourparlers de paix israélo-palestiniens – qui ont repris après un gel d'une année – mais constituent une violation flagrante du principe « terre contre paix », l'une des pierres angulaires du processus de paix au Moyen-Orient. Nous demandons instamment à Israël de cesser ces pratiques illégales, y compris les mesures visant à modifier le statut, le caractère et la composition démographique de Jérusalem-Est, et de respecter et de mettre intégralement en œuvre les résolutions 446 (1979), 452 (1979) et 465 (1980), ainsi que les autres résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité sur la question des colonies de peuplement israéliennes.

Les activités de colonisation d'Israël ne feront qu'exacerber le ressentiment et l'antagonisme entre Israël et le peuple palestinien, ce qui nuit aux intérêts à long terme d'Israël en matière de sécurité. Nous nous

associons au Mouvement des pays non alignés, à la Ligue arabe et au Quatuor pour exhorter Israël à cesser immédiatement ses activités de colonisation.

Comme l'a indiqué M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies, lors des dernières consultations du Conseil, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à la croisée des chemins. Nous demandons à Israël et à la Palestine d'œuvrer ensemble et de prendre des mesures réciproques pour régler la question des colonies de peuplement conformément à la Feuille de route, au processus d'Annapolis et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Viet Nam continuera d'appuyer les efforts de la communauté internationale, des acteurs régionaux et du Quatuor en vue de faciliter la recherche d'une solution satisfaisante à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

**M. Li Kexin** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance en réponse à la demande de la Ligue des États arabes. Je me félicite également de la participation des représentants de l'Arabie saoudite, de la Ligue arabe, de la Palestine et d'Israël.

La tenue de la Conférence d'Annapolis en novembre dernier a été une excellente occasion – très rare ces dernières années – d'instaurer la paix au Moyen-Orient. L'échéance fixée à Annapolis approchant rapidement, la communauté internationale attend, pleine d'espoir, de voir des résultats concrets émaner des pourparlers israélo-palestiniens. Ces derniers mois, les dirigeants israéliens et palestiniens se sont rencontrés régulièrement, et un groupe de négociations bilatéral a maintenu le processus de négociations en vie.

Nous nous réjouissons de cette évolution. Cependant, comme l'a indiqué M. Robert Serry dans son dernier exposé en date au Conseil de sécurité, le processus de négociation est aujourd'hui très lacunaire. Il est impératif que les pourparlers politiques produisent un résultat spécifique.

Dans l'attente de progrès dans les négociations, nous ne pouvons pas négliger la gravité de la situation sur le terrain. Puisque ces pourparlers ne sont pas menés *ex nihilo*, cette situation offre à la fois le

contexte et le sujet à aborder. Il n'est pas difficile de comprendre que son amélioration continue favoriserait la création de conditions propices à de tels échanges.

Toutefois, il est inquiétant que la situation humanitaire à Gaza ait continué de se dégrader cette année et que la population palestinienne de la bande de Gaza rencontre de nombreuses difficultés au quotidien. Il est également préoccupant qu'Israël poursuive la construction et l'expansion de colonies dans les territoires palestiniens occupés. Non seulement cela constitue une violation de ses obligations en vertu du droit international, mais les fondements politiques des pourparlers de paix s'en trouvent aussi affaiblis. De fait, il est en outre plus difficile de mettre en œuvre le programme visant à créer deux États contigus. Nous appelons Israël à répondre positivement à l'appel de la communauté internationale sur la question des implantations. Son premier pas devrait consister à geler toute nouvelle construction ou expansion de colonies.

La Feuille de route du processus de paix pour le Moyen-Orient énonce les obligations des différentes parties. Les parties concernés doivent faire montre de bonne volonté en remplissant sérieusement leurs obligations. Il est indispensable de veiller à ce que personne n'attende les autres pour entamer la démarche.

La communauté internationale et les pays concernés devraient intensifier leurs efforts pour prôner la conciliation et les pourparlers de paix. La réunion du Quatuor qui se tiendra plus tard dans la journée en sera une bonne occasion. Nous espérons que le Quatuor aidera à accélérer ce processus de négociation.

La Chine appuie l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, par un dialogue politique basé sur les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'initiative de paix arabe. En tant qu'organe important chargé du maintien de la paix et de la stabilité mondiales, le Conseil de sécurité doit et peut jouer un rôle important à cet égard. Nous appuyons ses efforts en ce sens.

**Le Président** : Je donne la parole au représentant du Panama.

**M. Arias** (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama reconnaît l'importance de la présente séance, qui a été organisée à la demande de l'Arabie saoudite en vue d'informer le Conseil de sécurité quant à

l'ampleur et aux conséquences de l'occupation par Israël des territoires palestiniens.

À cet égard, le Panama est conscient que la situation au Moyen-Orient est trop complexe pour que l'on puisse ne se concentrer que sur un aspect du conflit. Dans le même temps, il réaffirme que l'occupation du territoire palestinien par Israël, en plus d'être illégale et contraire aux droits de l'homme du peuple palestinien, constitue un obstacle de taille aux progrès sur la voie de la paix et de la création rapide de deux États, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie entre eux et avec leurs voisins. Nous reprenons donc à notre compte les appels répétés de la communauté internationale à ce qu'Israël cesse immédiatement la construction de colonies dans les territoires palestiniens.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso.

Je voudrais remercier M. Amre Moussa, M. Mahmoud Abbas, S. A. R. le Prince Saoud Al-Fayçal d'Arabie saoudite et M<sup>me</sup> Shalev pour leurs déclarations et surtout pour les éclairages qu'ils ont bien voulu apporter sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais également remercier tous les autres orateurs qui m'ont précédé pour leur déclaration.

La position de mon pays est très claire : le Burkina Faso a toujours soutenu qu'il faut privilégier les négociations, à l'exclusion de l'option militaire, pour résoudre le conflit. Nous voudrions réitérer cet appel au dialogue, facteur indispensable au rapprochement des parties et pouvant seul conduire à l'établissement de deux États souverains et indépendants, la Palestine et Israël, coexistant côte à côte dans la paix et la sécurité, tel que souhaité par la communauté internationale.

Fort heureusement, nous voyons que se dessinent des perspectives encourageantes. Annapolis et bien d'autres accords antérieurs avaient déjà tracé la voie de cette cohabitation. Il importe à présent de faire preuve de volonté politique pour transformer les vœux en succès. Par ailleurs, on note des signes prometteurs, notamment la poursuite régulière des contacts dans le cadre du processus d'Annapolis; une relative accalmie, observée à la faveur de la trêve obtenue par l'Égypte; et la libération des prisonniers palestiniens.

Ces signes très encourageants restent cependant insuffisants pour rétablir la confiance. Bien d'autres aspects de la question appellent à plus d'efforts de la part des deux parties. Je voudrais citer la persistance des menaces qui ne rassurent pas Israël et la poursuite par Israël de sa politique de peuplement dans les territoires palestiniens.

Toutes les initiatives, qu'elles viennent du Quatuor, de la Ligue des États arabes, qui a réussi à sortir le Liban de l'impasse, ou de tous les autres États, méritent un appui du Conseil de sécurité et de la

communauté internationale. Il y va de l'intérêt des populations du Moyen-Orient, en particulier des populations palestiniennes et israéliennes.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 30.*